



Québec, le 23 octobre 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès à des documents administratifs
Notre dossier : 16310/20-177

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir, en version électronique, les documents et les formulaires suivants:

- Demande d'autorisation de programme;
- Demande d'évaluation d'un besoin de formation collégiale;
- Demande de codification d'un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC);
- Demande de dérogation à la norme standard de groupe (AEC);
- Demande de révision du devis scolaire d'un établissement d'enseignement collégial;
- Demande de révision d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);
- Demande pour offrir des programmes d'études préuniversitaires conduisant au DEC en double cheminement;
- Demande de garantie de financement pour Tremplin-DEC-Autochtones;
- Développement de programmes d'études menant à l'attestation d'études collégiales (AEC);
- Demande de modification d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);
- Appel de propositions aux fins d'autorisation d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);
- Projets novateurs;
- Formulaire d'autorisation de programme en alternance travail-études;
- S105 - Apprentissages en milieu de travail et mises œuvre de compétences.

Vous trouverez en annexe les documents recensés devant répondre à votre demande.

... 2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 15

Formulaire d'autorisation de programme ATE

Fiche d'information lié	
Code de l'établissement	
Nom de l'établissement	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

Demande d'autorisation et de subvention des projets en alternance travail-études Formation technique 2020-2021

1 - Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement	
Code de l'établissement	
Adresse	
Ville	
Code postal	
Date de transmission de la demande	
Nom de la personne responsable du dossier ATE	
Titre de la personne responsable du dossier ATE	
Courriel	
Téléphone	
Nom de la personne cadre responsable du dossier ATE	
Titre de la personne cadre responsable du dossier ATE	
Courriel	
Téléphone	

2 - Allocation pour l'adaptation d'un programme d'études en ATE

Code du programme	Durée	Nom du programme	Voie de spécialisation	Date d'implantation de la formule ATE	Durée totale des stages (min 20 %)

3 - Programmes d'études à retirer de l'ATE

Code du programme	Nom du programme	Voie de spécialisation	Justification

4 - Nouveaux programmes d'études en ATE en 2020-2021

Code du programme	Nom du programme	Voie de spécialisation

Je confirme que les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts

Fiche d'information liée	
Code de l'établissement	
Nom de l'établissement	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

Demande d'autorisation de programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales

L'établissement d'enseignement collégial public reconnu au Québec qui souhaite offrir un programme d'études techniques est tenu d'obtenir, au préalable, une autorisation du ministre.

Si la demande d'autorisation concerne un programme d'études à caractère locale ou régionale, qu'elle répond à des besoins de main-d'œuvre et qu'elle n'engendre pas d'impacts significatifs pour les autres établissements autorisés, elle pourrait faire l'objet d'une recommandation favorable.

Il est à noter que la demande doit parvenir au Ministère au plus tard le 30 juin ou le 31 décembre de l'année qui précède celle où débiterait la mise en œuvre du programme.

Attention! Une démarche particulière s'applique à l'établissement d'enseignement collégial privé. Les demandes doivent être déposées dans ÉTAPE.

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Établissement :	
Région administrative :	
Municipalité régionale de comté :	
Nom de la personne responsable :	
Titre de la personne responsable :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date de transmission de la demande :	

Renseignements relatifs à la demande

Programme d'études :	
Caractère du programme :	
Type d'autorisation :	
Que est la langue d'enseignement?	
Indiquez le nombre de cohortes visé par année :	
Indiquez le nombre de débutants (effectif prévu) :	
Indiquez la date prévue du début de la formation (première cohorte) :	
Session :	
Année :	
Secteur de formation :	
Votre établissement d'enseignement a-t-il déjà offert la formation de manière provisoire (autorisation provisoire)?	

Concertation

Avez-vous consulté les établissements faisant partie du regroupement régional indiqué à l'annexe R107?	
--	--

Vous devrez joindre à votre demande les avis, lettres ou résolutions qui résultent de l'exercice de concertation conduit conformément à l'annexe S107.

Document	
Commentaires	

Avis des partenaires

Avez-vous consulté Emploi-Québec?	
Vous devrez joindre à votre demande l'avis d'Emploi-Québec.	

Quels lieux de formation pratique et quels lieux de stage l'établissement prévoit-il utiliser? S'agit-il d'employeurs qui seraient prêts à embaucher de futurs diplômés ?

--

Vous pouvez joindre à votre demande des lettres d'appui d'employeurs.

Document	
Commentaires	

Renseignements relatifs aux besoins en équipements et en locaux

Attestations d'études collégiales (AEC)

Quelles sont les attestations d'études collégiales (AEC) offertes par votre établissement qui sont liées au programme d'études demandé?

Cadre de gestion de de formation collégiale

Équipements :

Votre établissement possède-t-il les équipements nécessaires pour répondre aux besoins de formation?

Décrivez ces équipements :

Locaux

Votre établissement a-t-il à sa disposition les locaux ou espaces nécessaires pour l'implantation du programme?

Décrivez ces locaux et indiquez leur superficie en mètres carrés :

Votre établissement a-t-il accès à des laboratoires de programmes apparentés?

Quelle serait la superficie partagée?
(m²)

Quelle serait la superficie exclusive
dédiée au programme d'études
demandé? (m²)

Des travaux d'aménagement seraient-ils requis pour répondre aux besoins de formation?

Quelle serait la nature des travaux d'aménagement?

Quelles sont, le cas échéant, les conditions particulières des locaux ou bâtiments visés?

Quelle serait la superficie touchée? (m2)	
--	--

Partenariats

Des partenariats sont-ils envisagés pour assurer la mise en œuvre du projet, notamment pour rendre possible l'accès à des espaces de formation?	
---	--

Décrivez ces partenariats et indiquez quelles seraient leur contribution et les modalités de leur engagement.

Estimé des coûts et des besoins de financement

En tenant compte des données de la section précédente, l'établissement doit compléter le tableau du montage financier en lien avec la demande d'autorisation permanente.

	Superficie (m ²)	Coût total d'implantation prévu (\$)	Financement autre (public ou privé)	Financement provenant de l'établissement (\$)	Financement provenant du Ministère (\$)
Équipements					
Locaux (aménagement)					
Locaux (agrandissement)					
Total					

Expliquez la méthode utilisée pour estimer les coûts du projet.

A) Équipements :

B) Locaux :

Votre établissement a-t-il soumis au Ministère, dans le cadre d'un projet global ou majeur, une demande qui inclurait la présente demande d'autorisation?	
---	--

Un financement de la part du cégep est-il prévu?	
--	--

Préciser la nature de la ou des sources de financement :

Conclusion

Comment transmettre ce formulaire

Ce formulaire doit être accompagné :

- des avis, lettres ou résolutions résultant de l'exercice de concertation émis en fonction des regroupements indiqués à l'annexe S107 du Régime budgétaire et financier des cégeps.

Ce formulaire, s'il s'agit d'une demande d'autorisation d'un programme d'études techniques, doit être accompagné :

- Pour les CCTT évalués à l'automne 2020 : 31 juillet 2020

Comment transmettre ce formulaire

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une évaluation de la conformité de votre demande. Des pièces justificatives additionnelles pourraient vous être demandées.

Demande de codification d'un programme conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)

Fiche d'information lié	
Code de la CS	
Nom de la CS	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

1 - Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de la personne responsable	
Titre de la personne responsable	
Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande)	
Téléphone	
Poste	

2 - Renseignements relatifs à la demande

Type de demande de codification	
Trimestre et année scolaire où débute la période de la nouvelle année-version du programme à codifier	
Année	
Le programme d'études techniques est-il développé en consortium ?	
Trimestre et année scolaire où débute la période sans nouvelles inscriptions (SNI) de l'ancienne version, le cas échéant	
Année	
L'élaboration ou la modification de l'attestation d'études collégiales (AEC) a-t-elle été soutenue financièrement par le Ministère?	
L'attestation d'études collégiales à codifier (AEC) est-elle concernée par les travaux relatifs aux dédoublements ?	

3 - Renseignements relatifs au projet de programme

Code du programme conduisant à l'AEC à modifier ou à réactiver	
Titre du projet de programme d'études techniques	
Type de programme	
Code et titre du diplôme d'études collégiales (DEC) et de référence	
Si l'option XXX.XX sans DEC de référence est sélectionnée, veuillez indiquer pourquoi il n'y a pas de DEC de référence en lien avec votre projet.	
Autre diplôme d'études collégiales (DEC) lié à l'AEC	

Liste des autres diplômes d'études collégiales (DEC) lié à l'AEC

Code et titre du diplôme d'études collégiales (DEC) lié à l'AEC	
Code et titre du diplôme d'études collégiales (DEC) lié à l'AEC	
Nom et numéro du secteur de formation	
Nombre d'unités	
Nombre minimum d'unités	
Nombre maximum d'unités	
Nombre d'heures d'enseignement prévues (heures contact)	
Nombre minimum d'heures d'enseignement prévues (heures contact)	
Nombre maximum d'heures d'enseignement prévues (heures contact)	

Décrivez de quelle manière s'établit le lien entre votre projet de programme et le diplôme d'études collégiales (DEC) de référence
test

Décrivez les modifications apportées au programme d'études déjà autorisé

Décrivez les motifs justifiant la modification ou la réactivation du programme

4 - Renseignements relatifs à la fonction de travail de niveau technique visée

Titre de la fonction de travail ou de la profession visée	
---	--

Titre de la profession et code du groupe de la Classification nationale des professions (CNP)

Groupe de classification	
Titre de la profession	

La fonction de travail est-elle encadrée par un ordre professionnel, un organisme reconnu ou un ministère?	
Indiquez le nom de l'ordre professionnel, de l'organisme reconnu ou du ministère qui encadre la profession.	

5 - Pièces justificatives

Cahier de programme	
Étude de pertinence	
Analyse de la profession	

Autres documents à transmettre

Type de document	
Nom et description du document	
Fichier	

Fiche d'information lié

Code de la CS

Nom de la CS

Destinataire

Courriel du responsable

Statut de traitement

Demande de dérogation à la norme de taille standard de groupe (AEC)

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement

Code de l'établissement

Nom de la personne responsable

Titre de la personne responsable

Courriel (sera utilisé pour assurer le
suivi de la demande)

Téléphone

Date de transmission de la demande

Renseignements relatifs au programme d'études

Titre du projet de programme d'études

Code

Durée

Description du programme d'études

test

Taille standard de groupe (NEJ) selon la norme établie pour le programme d'études ou l'établissement d'enseignement en fonction de la règle budgétaire C003

Nombre d'étudiants par jour (NEJ) demandé

Date de début de la cohorte

Date de fin de la cohorte

Nombre d'inscriptions dans le programme à ce jour

Nombre d'inscriptions visé pour le début de la cohorte

Le programme d'études a-t-il déjà été offert (ouvert aux inscriptions)?

Offre de formation

Décrivez une cohorte ayant suivi une formation dans le cadre de ce programme :

Date de début de la cohorte

Date de fin de la cohorte

Nombre d'inscriptions

Nombre de finissants

Source(s) de financement	Oui/Non	Nombre d'
Régionale MEES		
Priorités ministérielles		
TRÉIO		
EQ		
Autre :		

Avez-vous obtenu un nombre d'étudiants par jour (NEJ) temporaire inférieur à la norme établie pour cette cohorte?

Quel était le NEJ inférieur précédemment obtenu.

Report de cohorte

Début de la cohorte visée

Nombre de demandes reçues

Nombre d'admissions

Commentaires

Renseignements relatifs à l'adéquation entre la formation et les besoins du marché du travail

Besoin de main-d'œuvre

Indiquez, en mentionnant le nombre d'étudiants qui y sont imputés, l'ensemble des enveloppes ou des sources de financement dédié à l'offre du programme d'études.

Nommez les organisations ou les entreprises qui ont exprimé un besoin de main-d'œuvre en lien avec ce programme d'études
test

Type	Pièce justificatives
Lettres d'appui d'organisations ou d'entreprises qui témoignent de besoins quantitatifs de main-d'œuvre	http://collecteinfo.education.gouv.qc.ca/repository/cards/collecteinfo/pieces_justificatives/9bfc467a3993337d7a7f99daf499c8336aad74ec/cmttbr2n8p7qn15b/fleurs.pdf

Nombre d'avis :

Nombre de lettres :

Difficultés de recrutement

Vous devez démontrer qu'il existe des difficultés récurrentes de recrutement d'étudiants dans le programme d'études faisant l'objet de la demande. Décrivez les difficultés récurrentes de recrutement de clientèles rencontrées et les activités de recrutement réalisées pour mettre en œuvre ce programme d'études ainsi que les dates de réalisation.

Difficultés récurrentes de recrutement de clientèles rencontrées

Évaluation des besoins de main-d'œuvre en lien avec ce programme d'études et de l'offre de formation qui permet d'y répondre.

Renseignements relatifs aux sources de financement

La présente section vise à identifier l'ensemble des sources de financement applicable au programme d'études concerné.

Indiquez, en mentionnant le nombre d'étudiants qui y sont imputés, l'ensemble des enveloppes ou des sources de financement dédié à l'offre du programme d'études.

Source(s) de financement	Oui/Non	Nombre d'étudiants visés
Enveloppe régionale MEES		
Enveloppe des priorités ministérielles		
Emploi-Québec		
Autre :		

Commentaires

Fiche d'information lié	
Code de la CS	
Nom de la CS	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial public ou privé reconnu au Québec qui souhaite être soutenu financièrement pour le développement ou la consolidation de programmes conduisant à l'attestation d'études collégiales.

Un programme d'études menant à une AEC dont le développement est soutenu par le Ministère acquiert un caractère public, c'est-à-dire qu'une fois codifié, le programme doit être rendu disponible à n'importe quel établissement collégial. Dans le cas d'un programme d'études qui ne pourrait être associé à un programme ministériel dit « de référence », c'est-à-dire d'une AEC autorisée par le ministre, le caractère public du programme peut être limité selon les conditions établies par le ministre. Les demandes présentées par un consortium d'établissements pour obtenir la consolidation de programmes d'études existants, ainsi que les projets de programme correspondant à une formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel, sont également admissibles à un soutien financier. Les montants prévus et des précisions relatives au développement de programme en consortium figurent à l'annexe S104 du Régime budgétaire et financier des cégeps et à l'annexe 031 du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial.

Conditions d'admissibilité

Votre demande de soutien financier pour le développement d'un programme conduisant à l'AEC est admissible si :

- votre formulaire est dûment rempli;
- votre projet de développement de formation répond à un besoin du marché du travail, correspond à un niveau de complexité collégial technique et suscite l'adhésion du marché du travail.

De plus, la démonstration d'un certain niveau de concertation entre les établissements sera considérée comme un atout.

Démarche

1.

Réunissez les documents requis en version numérique sur votre poste de travail. Les renseignements ou documents que vous fournissez devront démontrer la pertinence de développer un programme d'études et son adéquation avec le besoin de formation.

2.

Remplissez et fournissez le présent formulaire

Vous pourrez joindre à votre demande tous les documents que vous jugez susceptibles de contribuer au traitement de votre dossier, comme des lettres attestant le soutien de partenaires du marché du travail.

À la suite de l'envoi, vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

3.

Analyse de la demande

Le Ministère analysera la demande en fonction de sa pertinence au regard des éléments suivants :

- l'adéquation du projet de formation aux besoins du marché du travail;
- la correspondance du niveau collégial technique avec le niveau de complexité de la profession à laquelle prépare le programme;
- le caractère réaliste et la justification du financement demandé.

Attention : Le Ministère pourrait soutenir financièrement la réalisation d'une étude de pertinence et d'une analyse de profession avant d'approuver la demande de développement de programme. Ces étapes préliminaires ne constitueraient pas un engagement du Ministère à soutenir le développement du programme d'études visé.

Si la demande vise le développement d'une passerelle entre un programme conduisant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) et un programme conduisant à l'AEC, la démonstration d'un partenariat avec un ou plusieurs établissements d'enseignement professionnel est nécessaire.

4.

Confirmation de l'attribution d'un soutien financier pour le développement du programme d'études

5.

Dépôt des livrables au Ministère

Lorsque sont terminés les travaux de développement du programme d'études, le collège ou le porte-parole d'un consortium de collèges est tenu de transmettre au Ministère une demande de codification accompagnée de tous les documents requis, notamment :

- l'étude de pertinence, le cas échéant;
- l'analyse de profession ou ce qui en tient lieu, le cas échéant;
- le cahier de programme.

6.

Demande de codification du programme conduisant à l'AEC

(utiliser le formulaire de codification de programme conduisant à l'AEC dans la liste des formulaires du Guichet des affaires collégiales)

1 - Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

La demande est-elle déposée au nom d'un consortium de collègues ?	
Nom de la directrice ou du directeur qui agira à titre de porte-parole du collège ou du consortium de collègues :	
Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande) :	
Téléphone :	
Poste :	

2 - Renseignements relatifs à la demande

Objet de la demande :	
-----------------------	--

Informations sur le programme à réviser :

Année d'élaboration :	
Année-version en vigueur :	
Nombre de compétences du programme d'études :	
Estimation du nombre de compétences à modifier :	

3 - Renseignements relatifs au programme à développer

Titre préliminaire du programme :	
-----------------------------------	--

Date prévue de démarrage d'une première cohorte :

Année :	
Session :	
Estimation de la durée du programme :	

Programme de référence, si connu à ce stade des travaux :

Explication du lien entre le projet de programme et le programme de référence, si connu :

Type d'attestation d'études collégiales prévu :

Description du besoin de formation auquel répondrait ce programme :

Description du projet de programme (objectifs visés, clientèle, etc.) :

Profession(s) visé(s) :

Attention : Le Ministère pourrait communiquer avec des partenaires du marché du travail ou du réseau de l'éducation pour compléter l'information ou obtenir des avis.

Indiquez quels sont les autres programmes qui font partie de l'offre de formation et permettent, en tout ou en partie, de répondre à ce besoin de formation.

4 - Pertinence du projet de programme

Expliquez en quoi le projet de programme est complémentaire avec la formation offerte dans les autres ordres d'enseignement.

Indiquez si des partenaires du réseau de l'éducation participent au projet.

Partenaires du marché du travail

Nom organisme :

Niveau d'implication :

Ce projet de programme s'inscrit-il en concordance avec une initiative gouvernementale ?

Si oui, laquelle ?

Ce projet de programme correspond-il à une formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel ?

Si oui, lequel ?

Attention : Si votre projet de programme correspond à une formation d'appoint prescrite par un ordre professionnel, votre demande doit être accompagnée d'une lettre confirmant son adhésion au projet.

Subvention demandée

Volet de la mesure :

Un montant maximal de 10 000 \$ peut être accordé pour cette activité.

Détail des coûts :

Contribution MEES :

Contribution des partenaires (consortium) :

Autre contribution :

Total de la contribution MEES :

Total de la contribution des partenaires :

Total des autres contributions :

Calendrier de réalisation

Activité à réaliser :

Livrables :

Échéance prévue :

Documents à joindre

Ajouter le document :

Fiche d'information lié	
Code de la CS	
Nom de la CS	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial qui souhaite offrir des programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales en double cheminement. Ces cheminements sont des aménagements intégrés de deux programmes d'études; qui mènent à l'obtention de deux DEC.

Conditions d'admissibilité

Ce formulaire devrait être rempli seulement si vous êtes autorisé à offrir les programmes d'études visés pour le double cheminement ou si vous avez conclu une entente avec un autre collège pour l'un des deux programmes d'études.

Démarche

1.

Réunissez les renseignements et documents requis, de manière à les avoir en main pour compléter le formulaire

- Une résolution du Conseil d'administration du collège autorisant l'offre des programmes d'études en double cheminement;
- L'entente officialisant le partenariat avec un autre collège, le cas échéant.

2.

Remplissez et fournissez le formulaire *Demande pour offrir des programmes d'études conduisant au DEC en double cheminement*, accessible à la page suivante.

Notez que *Collecte-Info* vous permet notamment de joindre à votre demande tous les documents que vous jugez susceptibles de contribuer au traitement de votre dossier.

À la suite du dépôt d'une demande

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

Nous communiquerons avec vous si des renseignements additionnels sont requis pour le traitement de votre dossier.

Attention! Il est de votre responsabilité d'informer le Guichet des affaires collégiales du Ministère de tout changement important qui surviendrait à votre situation.

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Statut initialisation	
Nom de l'établissement	
Code de l'établissement	
Nom de la personne responsable	
Titre de la personne responsable	
Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande)	
Téléphone	
Poste	
Date de transmission de la demande	

Renseignements relatifs au programme d'études visés

Indiquer les programmes d'études que vous souhaitez offrir en double cheminement (option 1):	
Programme d'études (option 2):	
Etes-vous autorisés à offrir les programmes visés ?	

Décrire le partenariat que vous avez conclu afin de mettre en œuvre ce double-cheminement :

a. Programme d'études offert en partenariat	
b. Établissement partenaire	
Trimestre où débute la cohorte pour laquelle le double cheminement s'applique	
Année	

Comment Transmettre ce formulaire

Ce formulaire doit être accompagné de :

La résolution du Conseil d'administration	
L'entente de partenariat conclue avec	

un collègue pour l'offre de programme en double cheminement.

Prochaine étape

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande. Des pièces justificatives additionnelles pourraient vous être demandées.

Attention! Il est de votre responsabilité d'informer le Guichet des affaires collégiales du Ministère de tout changement qui serait de nature à influencer sur votre dossier.

Fiche d'information lié

Code de la CS

Nom de la CS

Destinataire

Courriel du responsable

Statut de traitement

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement :

Code de l'établissement :

Nom de la personne responsable :

Titre de la personne responsable :

Courriel :

Téléphone :

Date de transmission de la demande :

Renseignements relatifs à la fonction de travail visée

Titre de la fonction de travail :

Titre de la profession selon le groupe
de la CNP :

Groupe de classification :

La fonction de travail est-elle encadrée par un ordre professionnel, un organisme reconnu ou
un ministère?

Indiquez le nom de l'ordre professionnel, de l'organisme ou du ministère qui encadre la fonction de travail :

Dressez la liste des tâches et des responsabilités qui correspondent à la fonction de travail telle qu'elle est
exercée au Québec.

Nommez les principales exigences d'embauche pour la fonction de travail visée :

Document(s) justificatif(s)

Source	Pièce jointe

Renseignements relatifs au marché du travail

Indiquez les secteurs d'activité économique dans lesquels la fonction de travail peut s'exercer :

Nommez des entreprises ou des types d'entreprises susceptibles d'embaucher une personne qui exerce la fonction de travail visée :

Fournissez les données qui permettent d'établir le volume récurrent de main-d'œuvre au Québec. Précisez la portée géographique de cette estimation (ville, régionale, nationale, etc.) ainsi que la catégorie d'emploi (temps plein ou partiel).

Estimation du nombre d'emplois actuels qui occuperaient cette fonction :

Besoins prévisionnels de main-d'œuvre (annuels ou sur 3 ans):

Bassin d'entreprises concernées (nombre) :

Décrivez les tendances qui s'observent sur le marché du travail dans les secteurs ou les créneaux mentionnés

Document(s) justificatif(s)

Source	Pièce jointe

Renseignements relatifs au besoin de formation

Indiquez comment ce besoin de main-d'œuvre est partiellement comblé à l'heure actuelle

Nommez, parmi les programmes de formation existants, celui qui vous semble le plus apparenté au besoin de formation ou celui d'où proviennent les personnes qui composent la main-d'œuvre recherchée :

Expliquez pourquoi un programme existant ne peut combler le besoin de formation ciblé, même en considérant des modifications :

Document(s) justificatif(s)

Source	Pièce jointe

Fiche d'information lié

Demande de modification d'un programme d'études techniques
conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) - Établissements

Code de la CS

Nom de la CS

Destinataire

Courriel du responsable

Statut de traitement

Demande de modification d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Code et nom de l'établissement :

Déclarez-vous que cette demande est faite avec l'accord de la directrice ou du directeur des études, porte-parole de l'établissement pour la modification du programme d'études techniques, que les collèges autorisés à offrir ce programme ont été consultés et sont en accord avec cette demande?

Nom de la directrice ou du directeur
des études, porte-parole de
l'établissement pour la modification du
programme d'études techniques :

Courriel :

Téléphone :

Date de transmission de la demande :

Renseignements relatifs au programme d'études visé par la

Programme d'études :

Renseignements relatifs à la modification demandée

Modification demandée :

Changement du titre d'un programme d'études

Expliquez en quoi le titre actuel n'est pas représentatif des objectifs du programme ou de la fonction de travail visée.

Titre suggéré :

Raisons ayant conduit à suggérer ce titre :

Expliquez en quoi le titre suggéré permet de mieux représenter le programme d'études.

Partenaires du marché du travail consultés

Partenaire	Consultation	Synthèse

Nombre de partenaires :

Autres titres évalués :

Pièces
justificatives

Pièces justificatives	Description

--	--

Nombre de pièces justificatives :

Attention :

Le Ministère pourrait communiquer avec des partenaires du marché du travail ou du réseau de l'éducation pour compléter l'information ou obtenir des avis.

Fiche d'information lié	
Destinataire	
Code du cégep	
Nom du cégep	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DANS LE CADRE DE LA MESURE PROJETS NOVATEURS

L'appel de projets devra débuter le 27 août et se terminer le 18 octobre 2019

L'établissement d'enseignement collégial public reconnu au Québec qui souhaite mettre en oeuvre un projet ayant pour but d'accroître la diversification des choix de carrière ainsi que l'accès à des métiers non traditionnels, pourrait obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Attention! Il est à noter que la contribution ministérielle maximale au financement du projet est de 10 000 \$.

Les dépenses d'immobilisation ne sont pas admissibles.

La mesure *Projets novateurs* vise la mise en oeuvre de projets novateurs liés à la présence des femmes dans des programmes d'études menant à des métiers traditionnellement masculins et à la présence d'hommes dans des programmes d'études menant à des métiers traditionnellement féminins. Elle se traduit par un soutien financier offert par le Ministère aux établissements d'enseignement collégial public qui lui présenteront des projets en vue de concrétiser cet objectif.

Conditions d'admissibilité

Votre demande est admissible si votre projet concerne un programme d'études menant à un métier traditionnellement masculin ou traditionnellement féminin et qu'il est mis en oeuvre au cours d'une session d'hiver.

Démarche

1.

Réunissez les renseignements et documents requis en version numérique sur votre poste de travail.
La description du projet devra inclure :

- ses objectifs au regard de la clientèle étudiante visée, ses phases de réalisation et son échéancier;
- les résultats attendus et les indicateurs qui permettront de les mesurer;
- les ressources humaines et matérielles affectées à sa réalisation.

L'évaluation budgétaire devra inclure :

- le coût total du projet;
- les contributions attendues de l'établissement, du Ministère et des partenaires, le cas échéant;
- une ventilation des dépenses anticipées.

Vous devrez démontrer le caractère novateur du projet, sa capacité de rayonnement régional et le soutien des partenaires socio-économiques régionaux.

2.

Remplissez et fournissez le présent formulaire

Notez que vous pourrez joindre à votre demande tous les documents que vous jugez susceptibles de contribuer au traitement de votre dossier.

3.

À la suite du dépôt d'une demande

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

Nous communiquerons avec vous si des renseignements additionnels sont requis pour le traitement de votre dossier.

Formulaire de soumission de projet

Projets novateurs - 2019-2020

Présentation de la demande

Nom du projet :	
Nom de la personne ressource :	
Coordonnées téléphoniques :	
Numéro de poste :	
Courriel :	

Le programme vise à soutenir financièrement des initiatives des établissements scolaires qui poursuivent comme objectifs la diversification des choix scolaires des filles et des garçons et la réussite de celles et ceux qui sont inscrites dans des formations professionnelles ou techniques non traditionnelles.

Catégories de projet admissibles (sélectionner le type de projet présenté) :	Recrutement d'élèves, Persévérance scolaire (Obtention d'un diplôme), Passage au marché du travail
--	--

Description du projet

Information générale et contexte du projet :

Nom du ou des programmes d'études visés :

Problématique :

Groupe cible :

Objectifs :

Phases de réalisation et échéancier (le projet doit être réalisé avant le 12 juin 2020) :

Résultats attendus :

Indicateurs de quantité et de qualité :

Principales ressources au sein du projet (tâches et responsabilités) / ressources matérielles, lieux :

Coût estimé du projet

Coût total prévu :

Contributions

Indiquez le détail des coûts en fonction des contributions des différentes parties prenantes du projet.

Exclusion : Les dépenses d'immobilisation ne sont pas admissibles.

Détails des contributions financées **Oui, c'est un test**

Établissement	MEES	Partenaires	Total :

Établissement :

MEES :

Partenaires :

Respect des critères

(vous référer à la section 3 du Guide)

Démontrez en quoi le projet répond aux critères de recevabilité. Décrivez :

La faisabilité du projet et la pertinence des moyens de mise en oeuvre :

Le financement et l'importance du partenariat ou des appuis reçus des partenaires :

Le caractère novateur ou l'effet structurant dans son milieu :

Le rayonnement du projet : le nombre et la diversité des personnes visées :

Le rayonnement du projet : les résultats tangibles à court ou moyen terme et les retombées positives :

Fiche d'information lié	Appel de propositions aux fins d'autorisation d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC) - Établissements
Code de l'établissement	999994
Nom de l'établissement	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur - Cégep
Destinataire	Collecte Info - Directeur/Directrice - DIREC - collecteinfo@education.gouv.qc.ca
Courriel du responsable	collecteinfo@education.gouv.qc.ca
Statut de traitement	Complété

Appel de propositions aux fins d'autorisation d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial public reconnu au Québec qui souhaite soumettre sa candidature à un appel de propositions en vue de mettre en œuvre un programme d'études techniques menant au diplôme d'études collégiales.

Le Ministère lancera un appel de propositions dans les circonstances suivantes :

- lors du déploiement de l'offre de formation d'un nouveau programme de formation technique;
- pour répondre à des besoins de formation au moyen de programmes à caractère national et suprarégional.

Les renseignements fournis permettront au Ministère d'évaluer les différentes candidatures soumises.

Il est à noter que la demande doit parvenir au Ministère avant la date d'échéance de l'appel de propositions. Voir le guide explicatif de l'appel de propositions pour connaître la date.

Attention! Les établissements d'enseignement collégial privés ne sont pas admissibles à cet appel de propositions.

Conditions d'admissibilité

Votre demande est admissible si :

- vous êtes un établissement d'enseignement collégial public reconnu au Québec;
- votre formulaire dûment rempli est accompagné des documents ou renseignements suivants :
 - **Avis, lettres ou résolutions résultant de l'exercice de concertation**
 - En fonction du **paragraphe 12 de l'annexe S107 du Régime budgétaire et financier des cégeps**, édicté par le Ministère en vertu des articles 25 et 26 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (RLRQ, chapitre C-29), modifiée par la loi no 166 (1997, chapitre 87).

Le cas échéant, vous pourrez joindre les autres lettres d'appui et les lettres d'entente d'établissements de santé que vous avez recueillies.

Il est à noter qu'une demande d'autorisation ne doit pas avoir pour effet d'augmenter le devis scolaire de l'établissement demandeur.

Démarche

1. Préparez la demande en tenant compte des renseignements qui figurent dans les documents suivants :

- Guide explicatif de l'appel de propositions et ses annexes
- Cadre de gestion de l'offre de formation collégiale
- Régime budgétaire et financier des cégeps

La proposition doit démontrer que l'établissement vise à répondre à des besoins de main-d'œuvre, qu'il a la capacité d'offrir la formation, qu'il a l'expertise requise, et que les coûts de mise en œuvre sont raisonnables. De plus, elle doit démontrer qu'il y a eu concertation entre les établissements et préciser les moyens qui seront utilisés pour recruter et retenir les étudiants.

2. Faites parvenir une demande d'avis de concertation aux collèges concernés en fonction du paragraphe 12 de l'annexe S107 du Régime budgétaire et financier des cégeps, et réunissez les avis, lettres ou résolutions émis par ces collèges à l'égard de votre projet de demande d'autorisation.

3. Au besoin, obtenez des lettres d'appui

Si vous le souhaitez, vous pouvez soumettre des lettres d'appui d'organisations publiques ou privées. Toutefois, l'absence de lettres d'appui n'influencera pas négativement l'analyse du Ministère.

4. Au besoin, obtenez des lettres d'entente d'établissements de santé

Ces lettres d'entente doivent accompagner la proposition et confirmer que des places de stage ne viennent pas concurrencer des ententes existantes entre des collèges publics et privés qui offrent des stages dans d'autres programmes.

Si l'appel de propositions ne concerne pas un programme d'études du domaine de la santé, vous n'avez pas à réaliser cette étape.

5. Réunissez les documents requis en version numérique sur votre poste de travail.

Si vous avez obtenu des documents de la part d'un partenaire ou d'un organisme, assurez-vous de les joindre au même moment. Le traitement de votre demande sera plus rapide si tous les documents requis nous parviennent en un seul envoi.

6. Fournissez le formulaire *Appel de propositions aux fins d'autorisation d'un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC)*, accessible à la page suivante.

Avant de cliquer sur le bouton **ENVOYER**, assurez-vous de joindre tous les documents que vous jugez susceptibles de contribuer au traitement de votre dossier.

7. À la suite du dépôt d'une demande

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

Nous communiquerons avec vous si des renseignements additionnels sont requis pour le traitement de votre demande.

Vous serez par la suite informé de la décision rendue.

8. Analyse de la demande

Le Ministère analysera la demande au regard des critères suivants : réponse aux besoins de main-d'œuvre, capacité d'offrir la formation, expertise de l'établissement, concertation, coûts, recrutement et rétention des étudiants.

Un comité interne d'évaluation des propositions sera mis sur pied. Ce comité utilisera la pondération prévue au guide explicatif de l'appel de propositions.

9. Production d'une recommandation

Le comité interne d'évaluation présentera une recommandation au ministre, qui rendra une décision, sous réserve des ressources disponibles.

10. Approbation ministérielle de l'autorisation du programme d'études

Vous serez informé de la décision rendue.

11. Développement de la version locale et implantation

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Établissement :

Région administrative :

Nom de la personne responsable :

Titre de la personne responsable :

Courriel :

Téléphone :

Date de transmission de la demande :

Renseignements relatifs à la demande

Nom du programme d'études :

Type d'autorisation :

Indiquez le nombre de cohortes visé par année :

Indiquez le nombre de débutants (effectif prévu) :

Indiquez la date prévue du début de la formation (première cohorte) :

Session :

Année :

Présentation générale de la proposition

Décrivez sommairement votre proposition.

En quoi votre proposition se distingue-t-elle?

Renseignements relatifs à la réponse aux besoins de main-d'œuvre

Compte tenu du caractère du programme d'études demandé, comment votre proposition permet-elle de répondre aux besoins de main-d'œuvre dans les régions où le programme d'études ne sera pas offert?

Renseignements relatifs à la capacité d'offrir la formation

Respect de la date d'implantation

Quelles sont les différentes étapes que vous devez franchir pour parvenir à l'implantation du programme d'études?

Reconnaissance des acquis et des compétences

(RAC)

Quel est le nombre de spécialistes de contenus disponibles, dans votre établissement, pour un service de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) dans les matières suivantes :

- a) Littérature :
- b) Anglais, langue seconde :
- c) Philosophie :
- d) Éducation physique :

Dans la mesure où de l'instrumentation serait développée, est-ce que votre collège sera en mesure d'offrir des services de RAC pour le programme d'études demandé, et ce, dès le démarrage de la première cohorte?

Votre collège encadre-t-il son service de RAC par une politique de reconnaissance des acquis et des compétences ou l'équivalent?

Expliquez brièvement l'expérience de votre établissement en matière de développement d'une instrumentation ministérielle (DEC) ou local (AEC) en RAC, le cas échéant.

Équipements :

En s'appuyant sur les informations fournies en annexe du guide explicatif de l'appel de propositions, votre établissement possède-t-il les équipements nécessaires pour répondre aux besoins de formation?

Décrivez ces équipements :

Locaux

En s'appuyant sur les informations fournies dans le guide explicatif de l'appel de propositions, votre établissement a-t-il à sa disposition les locaux ou espaces nécessaires pour l'implantation du programme?

Décrivez ces locaux et indiquez leur superficie en mètres carrés :

asdas

Votre établissement a-t-il accès à des laboratoires de programmes apparentés?

Quelle serait la superficie partagée? (m²)

Quelle serait la superficie exclusive dédiée au programme d'études demandé? (m²)

Des travaux d'aménagement seraient-ils requis pour répondre aux besoins de formation?

Quelle serait la nature des travaux d'aménagement?

Quelles sont, le cas échéant, les conditions particulières des locaux ou bâtiments visés?

Quelle serait la superficie totale touchée par le projet? (m²)

Des partenariats sont-ils envisagés pour assurer la mise en œuvre du projet, notamment pour rendre possible l'accès à des espaces de formation?

Décrivez ces partenariats et indiquez quelles seraient leur contribution et les modalités de leur engagement.

Disponibilité de places de stage

Quels lieux de formation pratique et quels lieux de stage l'établissement prévoit-il utiliser? S'agit-il d'employeurs qui seraient prêts à embaucher de futurs diplômés?

Document	
Commentaire	

Renseignements relatifs à l'expertise de l'établissement

Ressources humaines

Présentez les membres du personnel qui composeront l'équipe que vous mettrez en place pour assurer la mise en œuvre du programme et donnez un bref résumé de leur expertise.

Comment allez-vous vous assurer de la disponibilité des ressources enseignantes qualifiées?

Autres expertises de l'établissement

L'établissement d'enseignement offre-t-il des programmes complémentaires au programme demandé?

Code	Nom

Nombre de programmes d'études :

Comment ces programmes d'études sont-ils complémentaires au programme demandé?

L'établissement est-il affilié à un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) dont le mandat peut être associé aux objectifs du programme demandé?

Comment l'expertise de ce CCTT peut-elle contribuer à la mise en œuvre du programme demandé?

Votre établissement d'enseignement offre-t-il des attestations d'études collégiales (AEC) liées au programme demandé?

Code	Nom

Nombre de programmes d'études :

Concertation

Avez-vous consulté les établissements faisant partie du regroupement régional indiqué au paragraphe 12 de l'annexe S107?

Document	
Commentaire	

Nombre de documents :

Estimé des coûts et des besoins de financement

L'établissement doit compléter, en tenant compte des données de la section « Renseignements relatifs à la capacité d'offrir la formation » (page 6), le tableau du montage financier en lien avec la demande d'autorisation.

	Superficie (m ²)	Coût total d'implantation prévu	Financement autre (public ou privé)	Financement provenant de l'établissement	Financement provenant du Ministère
Équipements					
Locaux (aménagement)					
Locaux (agrandissement)					
Total					

Pour le financement de l'établissement, précisez la nature de la ou des sources de financement.

Expliquez la méthode utilisée pour estimer les coûts du projet.

A) Équipements :

B) Locaux :

Renseignements sur le recrutement et la rétention des étudiants

Quels seront les moyens utilisés pour assurer le recrutement des étudiants?

Quelles sont les mesures mises en place dans votre établissement pour assurer la persévérance et la diplomation des étudiants?

Conclusion

Comment transmettre ce formulaire

Ce formulaire doit être accompagné :

- des avis de concertation émis en fonction des regroupements indiqués à l'annexe S107 du Régime budgétaire et financier des cégeps;
- le cas échéant, des lettres d'appui d'organisations publiques ou privées;
- le cas échéant, des lettres d'entente avec des établissements de santé.

Si vous devez obtenir des documents de la part d'un partenaire ou d'un organisme, assurez-vous de les joindre au même moment. Le traitement de votre demande sera plus rapide si tous les documents requis nous parviennent dans un seul envoi.

Prochaine étape

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une évaluation de la conformité de votre demande. Des pièces justificatives additionnelles pourraient vous être demandées.

Fiche d'information lié

Code de la CS

Nom de la CS

Destinataire

Courriel du responsable

Statut de traitement

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial public ou privé reconnu au Québec qui souhaite que soit révisé un programme d'études techniques conduisant au diplôme d'études collégiales.

Pour que sa demande soit considérée, l'établissement devra démontrer que des changements survenus sur le marché du travail nécessitent la révision d'un programme.

Si cette démonstration permet de juger que les changements survenus sur le marché du travail justifient un ajustement des programmes d'études, le Ministère pourra soumettre le projet de révision à l'exercice de priorisation annuel en vue de l'inscrire au plan de travail triennal. Si le projet est retenu, les travaux à réaliser pourront consister en une mise à jour ciblée ou en une révision

Conditions d'admissibilité

Votre demande de révision d'un programme d'études est admissible si :

- votre formulaire dûment rempli est déposé par la directrice ou le directeur des études, porte-parole du programme d'études, et accompagné de l'avis résultant de la concertation et des documents cités comme sources.
- votre formulaire est accompagné d'un avis favorable d'un ordre professionnel, dans le cas où le

Démarche

1.

Faites parvenir une demande d'avis aux établissements autorisés à offrir le programme d'études.

2.

Réunissez les informations requises, de manière à les avoir en main au moment de remplir le formulaire.

Les renseignements ou documents que vous fournissez devront démontrer, à l'aide de données probantes, que des changements survenus sur le marché du travail, qu'ils soient d'ordre technologique, législatif, économique ou organisationnel, ont eu pour effet de modifier la pratique de la profession. Vous devrez notamment expliquer pourquoi le programme d'études actuel ne permet pas de prendre en compte ces changements.

Attention!

L'élaboration et la révision d'un programme d'études, ainsi que la détermination des objectifs et des standards à acquérir par l'étudiant, étant sous la responsabilité du Ministère, un projet de programme d'études révisé ne constituerait pas un document recevable. Par conséquent, il ne serait pas pris en considération.

3.

Si la demande concerne un programme d'études qui mène à une profession encadrée par un ordre professionnel, vous devez obtenir un avis favorable de cette autorité.

4.

Remplissez et fournissez le présent formulaire

Notez que CollecteInfo vous permet de joindre à votre demande tous les documents que vous jugez susceptibles de contribuer au traitement de votre dossier.

5.

À la suite de l'envoi d'une demande

Vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

6.

Analyse de la demande

Le Ministère analysera la demande en fonction de sa pertinence au regard des besoins du marché du travail.

Attention

Le Ministère se réserve le droit de réaliser d'autres travaux, tels qu'une étude de pertinence sur les besoins qualitatifs de main-d'œuvre. Le Ministère vous en informera, le cas échéant.

7.

Production d'une recommandation

S'il est démontré que des changements survenus sur le marché du travail nécessitent que des ajustements soient apportés au programme d'études, le Ministère pourra soumettre le projet de révision à l'exercice de priorisation annuel.

Il vous informera de sa décision à cet égard.

Si le projet est retenu, selon la nature du programme et l'envergure des changements évoqués, les travaux à réaliser pourront consister en une mise à jour ciblée ou en une révision complète du programme, selon le cas.

8.

Si le projet est priorisé, il sera inscrit au plan de travail triennal.

Le Ministère vous en informera.

9.

Avis du Comité national des programmes d'études professionnelles et techniques (CNPEPT)

Le projet sera proposé par le Ministère aux membres du CNPEPT en vue d'obtenir un avis favorable quant à la révision du programme d'études.

Le Ministère vous informera de la décision rendue.

10.

Travaux de conception du programme d'études révisé, par le Ministère

Si le CNPEPT donne un avis favorable aux orientations proposées, le Ministère procédera à la conception du projet qui mènera au programme d'études révisé. Les travaux de conception pourraient inclure une collecte d'informations auprès de travailleurs en exercice. Le programme d'études révisé, au stade de projet, fera l'objet d'une validation auprès de partenaires du marché du travail et de l'éducation. Finalement, ce projet sera présenté aux membres du CNPEPT en vue d'obtenir un avis favorable. Le Ministère vous informera de la décision rendue.

11.

Révision des besoins de financement d'équipements et d'infrastructures

Le Ministère vous informera de l'évaluation des incidences financières qui pourraient avoir un effet sur le dispositif de votre établissement, le cas échéant.

12.

Approbation ministérielle du programme d'études

Le Ministère vous informera de la décision rendue.

13.

Développement de la version locale et implantation par les établissements autorisés

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement

Code de l'établissement

Déclarez-vous que cette demande est faite avec l'accord de la directrice ou du directeur des études porte-parole du programme d'études techniques, que les établissements autorisés à offrir le programme d'études ont été consultés et sont en accord avec la demande?

Nom de la directrice ou du directeur des études, porte-parole du programme d'études techniques demandée

Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande)

Téléphone

Date de transmission de la demande

Renseignements relatifs au programme d'études techniques

Programme

Renseignements relatifs à la fonction de travail visée par le programme d'études

Titre de la fonction de travail visée par le programme d'études

La fonction de travail est-elle encadrée par un ordre professionnel?

Indiquez le nom de de l'ordre professionnel qui encadre la fonction de travail

Renseignements relatifs à la demande

Vous devez démontrer que des changements survenus sur le marché du travail ont eu pour effet de modifier la pratique de la profession visée

Nombre de changement décrits :

Nature du changement

Description

test

Référence

Document de
référence

Indiquez à partir de quelles données probantes vous évaluez le changement

Expliquez pourquoi le programme d'études actuel ne permet pas de prendre en compte les changements que vous avez décrits.

Fiche d'information liée :	
Code de l'établissement :	
Nom de l'établissement :	
Destinataire :	
Courriel du responsable :	
Statut de traitement :	

Demande de révision du devis scolaire d'un établissement d'enseignement collégial

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial public reconnu au Québec qui souhaite que soit revu son devis scolaire.

Le devis scolaire est l'assise sur laquelle repose la planification des besoins relatifs aux investissements requis pour l'accroissement des parcs immobilier et mobilier. Il s'agit du nombre d'étudiants, inscrits à temps plein à la formation ordinaire ou équivalent à temps plein, reconnu par le Ministère aux fins de financement, notamment pour les superficies et le renouvellement du parc mobilier. Le devis scolaire constitue la somme des devis des programmes autorisés à être offerts dans un établissement. Celui-ci diffère donc d'un établissement à l'autre selon son offre de formation. Une autorisation ministérielle est requise pour toute révision d'un devis scolaire, pour toute réorganisation du devis scolaire par programme d'études ou les deux.

La Procédure 033 du Régime budgétaire et financier des cégeps, élaborée par le Ministère en concertation avec les représentants du réseau collégial, constitue le cadre d'analyse pour les devis scolaires.

La révision du devis scolaire est établie, notamment, en fonction des besoins du marché du travail, de la complémentarité de l'offre de formation, de la capacité d'accueil de l'établissement concerné et des cégeps qui partagent une même zone principale de recrutement, des possibilités de mobilité de l'effectif vers d'autres cégeps, des prévisions de l'effectif étudiant effectuées par le Ministère et des conséquences potentielles signalées par les autres cégeps.

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement :	
Nom de la personne responsable :	
Titre de la personne responsable :	
Courriel :	
Téléphone :	
Date de transmission de la demande :	

Renseignements relatifs à la modification demandée

Modification demandée :	
-------------------------	--

Expliquer les raisons de l'évolution (hausse ou baisse) de clientèle dans votre établissement ou dans certains programmes d'études :

--

Expliquer la problématique d'espaces ayant un effet sur votre capacité d'accueil, le cas échéant :

--

Renseignements relatifs à la situation actuelle

Devis scolaire actuel :	
Inscriptions à temps plein à la formation ordinaire pour la dernière année disponible :	

Spécifier la zone de recrutement des élèves et la commission scolaire ou le centre de services scolaire de provenance :

--

Prévision de clientèle

Programme d'études	Prévision moyen terme	Prévision long terme
Total :		

Renseignements relatifs à la solution immobilière projetée

Décrire la vision de développement de l'offre de formation dans votre établissement.

Décrire les enjeux liés aux besoins en locaux, temporaires ou permanents, selon les catégories d'espaces déclarées au Système d'information sur les locaux des cégeps (SILC) et selon les normes du Ministère.

Proposer une nouvelle ventilation du devis scolaire par programme d'études.

Programme d'études	Devis actuel	Devis demandé
Total :		

Présenter les solutions immobilières optimales et évaluer les besoins en investissement et en fonctionnement (location de locaux) en précisant la superficie touchée, le cas échéant. Le partage de locaux entre établissements est une solution préconisée.

Concertation des établissements au programme d'études

Avez-vous consulté les établissements faisant partie du regroupement régional indiqué à l'annexe R107?	
--	--

Avis, lettres ou résolutions qui résultent de l'exercice de concertation conduit conformément à l'annexe R107.

Documents	
Commentaires	

Fiche d'information lié	
Code de la CS	
Nom de la CS	
Destinataire	
Courriel du responsable	
Statut de traitement	

Appel de projets visant à accroître les apprentissages en milieu de travail 2019-2020

Ce formulaire s'adresse à l'établissement d'enseignement collégial public ou privé reconnu au Québec qui souhaite déposer un projet visant à accroître les apprentissages en milieu de travail, en vertu du Régime budgétaire et financier des cégeps ou une allocation dans le cadre du Régime budgétaire et financier des établissements privés d'ordre collégial.

Ce formulaire devrait être rempli seulement si vous visez une allocation prévue au régime budgétaire qui s'applique selon que la nature de l'établissement d'enseignement collégial demandeur.

La mise sur pied de projets d'expérimentation vise à bonifier les formules actuelles d'apprentissage en milieu de travail en permettant, par exemple, une présence accrue des étudiants en milieu de travail ou la création de nouvelles formes de partenariat avec les entreprises et les organismes pour l'utilisation des équipements.

Le formulaire complété devra être transmis au plus tard le 20 décembre 2019 à 16h30.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissibles, les projets doivent :

- viser un programme d'études en formation technique conduisant au diplôme d'études collégiales (DEC);
- viser l'expérimentation d'une nouvelle approche pédagogique pour un minimum de 20% d'heures d'apprentissage en milieu de travail pour la formation spécifique;
- être déposés par un établissement d'enseignement collégial public ou privé subventionné autorisé sur une base permanente, à offrir le programme d'études ciblé;
- être déposés en remplissant le formulaire accessible à la page suivante, accompagné d'un document présentant votre projet en deux versions :

- o Une copie électronique non signée et en format Word
- o Une copie numérisée portant la signature de la directrice générale ou du directeur générale de l'établissement

- Présenter tous les éléments énumérés dans la section « Contenu du dossier du projet » du cahier des charges;
- Présenter les dépenses admissibles couvrant l'adaptation du programme d'études, le développement et le bilan du projet pilote.

Démarche

1.

Réunissez les documents requis en version numérique sur votre poste de travail.

Les renseignements ou documents que vous fournissez devront démontrer la pertinence du projet au regard des éléments suivants :

- l'émergence d'approches pédagogiques innovantes;
- l'expérimentation d'une nouvelle approche pédagogique pour un minimum de 20 % d'heures d'apprentissage en milieu de travail des heures d'enseignement de la formation spécifique;
- la réponse à des besoins prioritaires du marché du travail;
- la mobilisation ou le développement d'un partenariat avec plus d'une entreprise ou partenaire du marché du travail;

2.

Remplissez et fournissez le formulaire.

Vous devrez fournir le document de présentation de votre projet

Si vous devez obtenir des documents de la part d'un partenaire ou d'un organisme, assurez-vous de les joindre au même moment. Le traitement de votre demande sera plus rapide si tous les documents requis nous parviennent dans un seul envoi.

À la suite de l'envoi de votre demande, vous recevrez un accusé de réception qui sera rapidement suivi d'une décision quant à la conformité de votre demande.

3.

Analyse de la demande

Votre demande sera analysée suite à la fin de la période de dépôt au regard des critères suivants :

- Portée du projet (25%);
- Qualité du projet sur les plans de la pédagogie et de l'innovation (25%);
- La faisabilité du projet (20%);
- Réponse aux besoins du marché du travail (25%);
- Qualité du partenariat (5%).

Une priorité pourrait être accordée :

- Aux projets dont les programmes appartiennent à la liste des programmes d'études de la formation collégiale et pour lesquels il faut augmenter le recrutement, selon les besoins du marché du travail;
- Aux projets répondant rapidement et adéquatement aux besoins du marché du travail;
- Aux établissements d'enseignement n'ayant obtenu aucun financement dans le cadre des précédents appels de projets.

De plus, le Ministère considérera la plus-value des projets :

- Issus d'un partenariat entre des collèges offrant le même programme d'études techniques;
- Mettant en place un comité aviseur formé de membres du collège, d'entreprises et de partenaires du marché du travail;
- S'associant à un ou des centres collégiaux de transfert technologique.

4.

Production d'une recommandation et décision

Les conclusions des analyses ne seront transmises que lorsque l'ensemble des demandes auront été traitées et les décisions rendues par les autorités

Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de l'établissement :	
Code de l'établissement :	
Nom de la personne responsable :	
Titre de la personne responsable du projet:	
Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande) :	
Téléphone	
Poste	
Date de transmission de la demande	

Renseignements sur le projet

Titre et code du programme d'étude:	
Description sommaire :	
3. Nombre d'heures d'enseignement du programme d'études visé par le projet ?	
4. Votre version locale actuelle prévoit-elle déjà des heures de formation en milieu de travail?	
Si, oui, précisez le nombre d'heures	
5. Nombre d'heures d'apprentissage en milieu de travail dans le cadre de la formation spécifique, rendu possible par la réalisation de ce projet?	
6. Quel est le pourcentage de la formation spécifique offerte en apprentissage en milieu de travail que ce projet permettra-t-il d'atteindre?	
7. Est-ce que le programme d'études est actuellement offert selon la formule alternance travail-études ou le projet le prévoit-il?	
8. Est-ce que le programme d'études vise une profession présentant un déficit de main-d'œuvre selon la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT)?	
Si oui, précisez la profession et sur quelle liste (nationale ou régionale) cette profession est mentionnée	
9. Indiquez le montant de l'allocation demandé au Ministère:	

Présentation de la demande et date limite

Ce formulaire doit être accompagné de deux copies du projet :

Une copie électronique non signée et en format Word	
Une copie numérisée portant la signature de la directrice générale ou du directeur général de l'établissement	
Autre fichier	

Le dépôt du projet doit être envoyé au plus tard le 20 décembre 2019 à 16h30

Si vous devez obtenir des documents de la part d'un partenaire ou d'un organisme, assurez-vous de les joindre au même moment.

GAC - Demande de garantie de financement du cheminement tremplin DEC destiné aux autochtones

1 - Renseignements relatifs à l'établissement demandeur

Nom de la personne responsable

Titre de la personne responsable

Courriel (sera utilisé pour assurer le suivi de la demande)

Téléphone

Poste

2 - Renseignements relatifs à la demande

1. Trimestre à partir duquel la garantie de financement est souhaitée

Année

Démontrez l'expertise développée par votre établissement en lien avec la formation et l'accueil des étudiants autochtones.

Décrivez l'organisation scolaire et l'adaptation des cours dans le cadre de ce cheminement, si celui-ci était accordé.

Décrivez vos prévisions de l'effectif dans ce cheminement.

Nombre d'étudiants inscrits se définissant comme autochtones dans votre établissement

Nombre d'inscriptions prévues chez les étudiants autochtones dans ce cheminement, si la garantie de financement était accordée :

Nombre d'inscriptions prévues chez les étudiants autochtones dans ce cheminement, si la garantie de financement était accordée (année 1)

Nombre d'étudiants inscrits se définissant comme autochtones dans votre établissement (Année 2)

Nombre d'étudiants inscrits se définissant comme autochtones dans votre établissement (Année 3)

Nombre de cours

Liste des cours que vous prévoyez offrir à la 1re et à la 2e session

Nom du cours

Pondération

Nombre d'heures de théorie

Nombre d'heures de laboratoire

Type de formation

3 - Pièces justificatives

Résolution de votre conseil
d'administration

Autres documents utile à l'analyse de votre dossier

Nom du document

Fichier

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) *Pouvoir :*

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) *Motifs :*

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) *Délais :*

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).